

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2011

**Viellir dans son quartier,
dans son village,
des aménagements
à inventer ensemble**

**Avec le soutien de
la Fondation JM.Bruneau**

Dates limites de réception
des dossiers de candidature :

- 3 mars 2011
- 30 août 2011

Aider les personnes vulnérables

Contexte

Les personnes âgées s'inscrivent dans un environnement qui conditionne largement leur qualité de vie. Outre les difficultés liées à des incapacités physiques et à des soucis de santé, les personnes âgées souffrent pour beaucoup d'isolement, d'absence de relations avec les autres habitants, de sentiment d'inutilité.

Les politiques et les collectivités publiques apportent des réponses gérontologiques qui restent souvent cantonnées à l'action médico-sociale. De plus, ces réponses sont parfois inexistantes ou impossibles à mettre en place sur certains territoires. Elles peuvent s'avérer néfastes pour les bénéficiaires car inadaptées, stigmatisantes ou même génératrices de dépendance. Les établissements et services destinés aux personnes âgées, sont trop rarement conçus en référence aux attentes des habitants âgés et de leur entourage. Ils

ne sont pas assez intégrés dans le développement des projets locaux en tant que ressource. Leurs usagers se trouvent dès lors coupés de la vie locale et ne sont perçus qu'à travers leur besoin d'aide.

C'est pourquoi la Fondation de France encourage les initiatives qui, à la lumière des attentes des habitants âgés et des autres habitants, mais aussi au regard des ressources locales, prennent en compte les besoins dans leur globalité.

Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets vise à soutenir et encourager les réflexions et les actions qui apporteront, dans une dynamique locale, des réponses nouvelles et adaptées aux habitants âgés, en favorisant leur insertion dans la vie locale.

Il s'agit de favoriser le mieux vivre ensemble en encourageant l'inscription des habitants âgés dans les politiques

territoriales et la prise en compte des dynamiques et des ressources territoriales dans les politiques gérontologiques. La Fondation de France souhaite également soutenir l'émergence de projets locaux qui répondent aux besoins des habitants âgés et des plus jeunes tout en les mobilisant, afin de créer des liens sociaux durables entre les générations.

projets

Les trois axes de l'appel à projet

Axe 1 - Agir sur le milieu de vie

Il s'agit de :

- lutter contre les facteurs d'isolement, d'exclusion et de ségrégation des âges, générateur du sentiment d'inutilité ;
- générer des dynamiques locales autour de la construction d'un projet :
 - en encourageant l'émergence de projets locaux non exclusivement gérontologiques,

- en mobilisant les acteurs de la gérontologie autour de projets locaux,
- en favorisant le travail en commun des acteurs locaux ;
- faire des établissements et services existants et futurs des lieux-ressources pour tous les habitants.

Exemples de projets soutenus

Cafés sociaux ; transports accompagnés mutualisés ; établissements et services pour personnes âgées ouverts aux habitants du quartier...

Axe 2 - Reconnaître les trajectoires de vie

Il s'agit de :

- favoriser la prise de parole des plus âgés et les échanges entre habitants de tous âges autour de productions communes ;
- permettre à chacun de rester acteur de sa vie, de conserver une implication locale, une utilité et un rôle social :
 - en facilitant les initiatives et la participation,
 - en soutenant les solidarités familiales et de voisinage,
 - en luttant contre les risques de précarité, l'isolement, la solitude, le suicide... ;

- prendre en compte les réseaux formels et informels, accompagner les transitions : pertes, ruptures non souhaitées...
- assurer une veille sociale ensemble (familles, voisins, professionnels, élus) face aux signes et événements de pertes ou de ruptures (physiques, affectives, relationnelles, psychologiques, financières) qui risquent de conduire au repli sur soi
- valoriser les parcours individuels, les compétences et les expériences.

Exemples de projets soutenus

Animations itinérantes ; réseaux bénévoles de visiteurs à domicile et en établissement ; actions participant à la prévention du suicide...

Appel à

Axe 3 - Inventer ensemble de nouvelles formes d'habitat adaptées et évolutives

Il s'agit de :

- concevoir de nouvelles alternatives d'habitat, adaptées aux évolutions des attentes des personnes âgées et au contexte local ;
- faire se rencontrer l'offre et la demande : promouvoir l'adaptation du logement et de son environnement pour faciliter les déplacements dans le logement et au-dehors ; accompagner les habitants âgés lors d'opérations de construction ou de rénovation d'habitat ; les associer aux décisions qui les concernent ;

- privilégier les formes d'habitat qui permettent de vivre chez soi ou comme chez soi et qui favorisent la mixité et la rencontre des habitants, les relations de proximité, l'insertion sociale et citoyenne ;
- encourager toute réflexion prospective sur les nouveaux modes d'habitat et leurs influences sur le développement des territoires.

Exemples de projets soutenus

Habitat intergénérationnel ; habitat groupé; bourse au logement adapté...

Nota Bene : la Fondation de France ne finance ni la construction ni les études techniques s'y rapportant.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projet. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :



Démarches participatives

Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés la mobilisation des bénéficiaires.



Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Qui peut répondre ?

- Les établissements et services publics et privés non lucratifs (EHPAD, Petites unités de vie, accueils de jour, de nuit, temporaires, foyers de vie, unités spécialisées, etc.) ;
- les associations à but non lucratif ;
- les communes, les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les Groupements d'intérêt public (GIP) ;
- les offices HLM.

Critères de sélection

Public ciblé

Destinés aux personnes âgées, les projets devront prendre en compte les autres habitants du territoire.

Le jury sera particulièrement attentif aux projets associant les personnes les plus isolées ou en situation de précarité.

Caractéristiques des projets

Les actions proposées porteront sur **l'amélioration de la vie quotidienne et/ou de la vie sociale** des habitants du territoire. Elles viseront à développer et/ou

à aménager l'accès aux établissements et services (transports, commerces...) ainsi qu'un usage adapté de ces services (horaires, choix, coûts...).

Démarche d'élaboration des projets

Le jury retiendra des **projets issus d'une réflexion et d'une dynamique territoriales locales** (services de proximité, développement local rural, politique de la ville, intercommunalité...).

La démarche d'élaboration des projets devra :

- mobiliser plusieurs acteurs concernés sur le territoire, dont des **acteurs gérontologiques** ;
- reposer sur un diagnostic des besoins et prendre en compte les mutations sociales et territoriales ;

- recueillir les attentes et les demandes des habitants ;
- associer autant que possible les bénéficiaires, notamment les plus exclus, à la construction des réponses ;
- apporter des réponses qui ne stigmatisent pas les bénéficiaires.

Les projets devront permettre aux personnes âgées :

- d'exercer leurs choix et d'apporter leur contribution ;
- d'être acteur du projet et de leur vie quotidienne.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur www.fondationdefrance.org ou disponible en contactant le siège ou les délégations régionales concernées (voir carte).

Le dossier et ses annexes doivent impérativement être envoyés avant le 3 mars 2011 ou avant le 30 août 2011 sous forme papier en double exemplaire à la délégation de votre région ou à Paris si vous

n'êtes pas sur le territoire d'une délégation. Par ailleurs, le dossier doit également être envoyé par courriel à l'adresse suivante : personnesagees@fdf.org

Les projets reçus feront l'objet d'une pré-sélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par le jury. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

France (hors délégations)

Programme Personnes âgées
40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 31
E-mail : personnesagees@fdf.org

Bretagne

8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22
E-mail : bretagne@fdf.org

Pays de Loire

5 rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70
E-mail : loire@fdf.org

Aquitaine

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : aquitaine@fdf.org

Nord Pas-de-Calais Picardie

Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23 bd Constantin Descat - BP327
59336 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Lorraine-Alsace

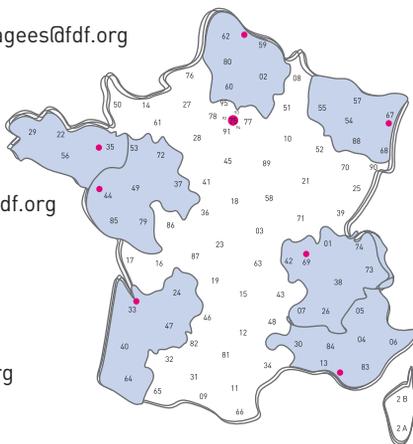
10 rue Sainte Marguerite
67000 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : lorraine@fdf.org

Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : rhone@fdf.org

Provence-Côte d'Azur

42 rue Montgrand
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : provence@fdf.org



Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.



40 avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01
www.fondationdefrance.org